



SEANCE DU 12 AVRIL 2021

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14 + 5 pouvoirs
Date de la convocation : 07/04/2021
Date d'affichage : 07/04/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le douze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des fêtes de TROUILLAS, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, ATTARD Rémy, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, BURGOS Thierry, CAZALS Jean-François, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, HITA José, MIR Laure, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel.

Procurations : Mme BAJ-FRELIN Véronique à Mme ALBERT Jeannine, M. CORBACHO Laurent à Mme DUFOUR Laurence, Mme JULIAN Vanessa à Mme MIR Laure, M. SALVADOR Julien à M. BOUSQUET Jérôme, Mme VIDAL Mélanie à M. CAZALS Jean-François

Secrétaire de séance : M. BOUDON Matthieu a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N°22/2021 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2021

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les attributions de subventions aux associations pour l'exercice 2021.

VU les propositions de la commission des finances du 8 avril 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à la majorité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** l'attribution de subventions aux associations, conformément à la répartition fixée dans le tableau ci-dessous,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

ASSOCIATION	SUBVENTION 2021	Nombre de Voix POUR
Gymnastique féminine	2 000	18
Rugby club de l'Aspre	1 000	19
Tennis club	1 500	18
Karaté club	500	19
Foot club Trouillas	600	19
La Palette de Trouillas	400	19
Traditions gourmandes	200	19
Club des Aînés	400	19
La Boule Trouillasencque - Boccia	1 000	18
Association de Chasse Agréée	400	19
Festi Loisirs	6 000	17
SCRAP Trouillas	600	18
Bibliothèque FA SI LA LIRE	600	18
Souvenir Français	400	19
FNACA	500	19
Amicale des Pompiers	1 100	19
Etoile Florent	500	19
Le Chat l'Ange	600	19
Chatounes Rugby Touch	400	19
Rugby Touch Trouillas	400	19
Danse ta vie	400	19
CR'n Coaching 66	300	19
Le Jardin des Elfes	300	19
Petit Pierre	400	19
Les Jeunes Agriculteurs des Aspres	300	19
ASDAMA Printemps de l'Aspre	300	19
ADMR Aspres Conflent	300	19
THUIR Solidarité	500	19
Union Départementale des Sapeurs - Pompiers	100	19
Tap I Ampolla	300	19

N'ont pas participé au vote :

- M. CAZALS Jean-François pour le vote de la subvention à l'association « gymnastique féminine »,
- M. BRETEAU Philippe pour le vote de la subvention au Tennis Club et à l'association « La Boule Trouillasencque - Boccia »,
- M CORBACHO Laurent (par pouvoir à Mme DUFOUR Laurence) et Mme DUFOUR Laurence pour le vote de la subvention à l'association « FESTI LOISIRS »,
- M CORBACHO Laurent (par pouvoir à Mme DUFOUR Laurence) pour le vote de la subvention à l'association « FA SI LA LIRE »,
- Mme DUFOUR Laurence pour le vote de l'association « SCRAP Trouillas ».

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 15/04/2021
- Affichage le : 15/04/2021
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.